

Décision n° 2025-18

Date : 31/07/2025

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

**OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC
TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE
DU PASSAGE A GUE DE LA MICRO CENTRALE DE PRATS DE MOLLO SUR LE TECH**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU PASSAGE A GUE DE LA MICRO CENTRALE DE PRATS DE MOLLO SUR LE TECH.

Vu la procédure de publicité et de mise en concurrence mise en œuvre et les offres reçues ;

Considérant que l'offre de l'entreprises Vallespir construction est la « mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans la consultation de ce marché de travaux

DECIDE

Article 1: De conclure un marché public de travaux, ayant pour objet les travaux de RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU PASSAGE A GUE DE LA MICRO CENTRALE DE PRATS DE MOLLO SUR LE TECH, avec l'attributaire suivant :

SARL Vallespir Construction 6 route de la Retirada 66230 PRATS DE MOLLO, N° siret : 389 852 369 00047, pour un montant de 160 095 € HT soit 192 114.00 € TTC

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
Le Président
Alexandre PUIGNAU

